

CONSULTATION NATIONALE (N°2019 P 1048)

La Société Tunisienne de l'Electricité et du gaz (STEG) se propose de lancer une Consultation Nationale pour :

DEMANTELEMENT DE LA CONDUITE DE RAVITAILLEMENT EN FUEL LOURD ET LA CONDUITE DE FUEL DOMESTIQUE ENTRE LE QUAI DE DECHARGEMENT ET LA STATION INTERMEDIAIRE DU GROUPEMENT DE PRODUCTION DE RADES.

Conditions de participation :

Seuls les soumissionnaires ayant la qualité de fabricant ou revendeur et justifiant de références techniques et financières suffisantes et ce par la fourniture dans leurs offres des pièces exigées par le cahier des charges.

Les plis contenant les offres doivent parvenir à la STEG sous peine de rejet catégorique sous double enveloppes cachetées par courrier recommandé ou par rapid-post ou remises directement au Bureau d'Ordre de la **STEG / DCPE – CHOUCHEZ RADES** - (contre décharge) au plus tard le **Mercredi 08 Mai 2019 à 13H30** délai de rigueur au nom de :

**MONSIEUR LE DIRECTEUR CHARGE DE LA DIRECTION
CENTRALE PRODUCTION ÉLECTRICITÉ
STEG/ DIRECTION CENTRALE PRODUCTION ÉLECTRICITÉ
BP 126 – 2040 RADES - TUNISIE**

CONSULTATION NATIONALE N° 2019 P 1048 :
**« DEMANTELEMENT DE LA CONDUITE DE RAVITAILLEMENT EN FUEL LOURD
ET LA CONDUITE DE FUEL DOMESTIQUE ENTRE LE QUAI DE DECHARGEMENT
ET LA STATION INTERMEDIAIRE DU GROUPEMENT DE PRODUCTION DE RADES »**
« A NE PAS OUVRIR »

Tout pli reçu après la date et heure limites de réception des offres sera considéré comme nul et non avenue. La date d'envoi ou du cachet de la Poste ne sera pas prise en compte pour l'acceptation des offres, seul le cachet du Bureau d'Ordre de la STEG / DCPE – CHOUCHEZ RADES - fait foi.

Le retrait des cahiers des charges peut être effectué du lundi au vendredi auprès de la Direction Centrale Production Électricité sise à CHOUCHEZ RADES sur présentation d'une demande écrite et le paiement d'un montant de **Trente Dinars (30DT)** non remboursable en espèces ou par chèque certifié et ce à compter de la date de parution du présent communiqué.

Ne peuvent participer à la consultation que les soumissionnaires ayant retiré le cahier des charges auprès de la STEG.

La séance d'ouverture des offres technico-financières est **non publique**.

Les offres resteront valables pendant **90 jours** à partir du lendemain de la date limite de réception des offres.